

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 29 février 2016 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS: Pierre Saillant, promaire

Luc Forgues

Antoine Fortier-Simard

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean

Colette Beaulieu

ÉTAIT ABSENT

M. LE CONSEILLER: Lauréat Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

- 1. Ouverture
- 2. Ordre du jour
- 3. Adjudication du contrat au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu des règlements 177-2003 et 216-2009 pour le refinancement du prêt n° 8
- 4. Octroi de contrat pour le chlorure de magnésium liquide
- 5. Appui au propriétaire du 48, Route 287
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

311-2016

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Adjudication de l'emprunt au soumissionnaire et emprunt par billet réalisé en vertu des règlements 177-2003 et 216-2009 pour le refinancement du prêt no 8

3.1 Adjudication de l'emprunt au soumissionnaire

CONSIDÉRANT QUE le prêt n° 8 pour des travaux de voirie est à échéance et doit être refinancé pour un solde 144 100 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

312-2016

Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 144 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 177-2003 et 216-2009. Ce billet est émis au prix de 98,246 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

29 500 \$	1,65 %	8 mars 2017
30 200 \$	1,85 %	8 mars 2018
31 200 \$	2,05 %	8 mars 2019
31 800 \$	2,20 %	8 mars 2020
21 400 \$	2,50 %	8 mars 2021

3.2 Emprunt par billet, réalisé en vertu des Règlements 177-2003 et 216-2009

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mont-Carmel souhaite emprunter par billet un montant total de 144 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
177-2003	101 300 \$
216-2009	42 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

313-2016

Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 144 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 177-2003 et 216-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	29 500 \$
2018	30 200 \$
2019	31 200 \$
2020	31 800 \$
2021	21 400 \$(à payer en 2021)

4. Octroi de contrat pour le chlorure de magnésium liquide

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offre sur invitation auprès de deux soumissionnaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

314-2016

Et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal octroi le contrat pour 74 000 litres de chlorure de magnésium liquide à Sebci au montant de 0.3460 \$ par litre.

Que Madame France Boucher, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat.

5. Appui au propriétaire du 48, Route 287

CONSIDÉRANT la rénovation cadastrale en cours sur le territoire de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que certaines problématiques refont surface pendant ce processus;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 48 Route 287 perdrait une partie de la superficie de son terrain;

CONSIDÉRANT que leur maison serait en partie sur un terrain qui ne leur appartiendrait pas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

315-2016

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal appui le propriétaire du 48 Route 287 de Mont-Carmel dans le but de corriger la situation le plus rapidement possible pour qu'il devienne propriétaire du terrain qu'ils utilisent et entretiennent depuis au moins 15 ans; **Que** le conseil municipal demande à l'ensemble des acteurs concernés dans ce dossier de facilité et accéléré le processus pour régler la problématique qui cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Que copie de cette résolution soit envoyée à chacun des intervenants dans le dossier.

6. Période de questions

Aucune question

7. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

316-2016

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 19 h 42.

Monsieur Denis Lévesque Madame France Boucher
Maire Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.